

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société **Decor Discount** organise, du **19 mai au 1er juin 2025**, un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu-concours n'est ni organisé ni parrainé par les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine. Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert du **19 mai au 1er juin 2025**. Les modalités de participation sont les suivantes :

1. Chaque participant doit remplir un formulaire comprenant les informations suivantes :
 - Nom, prénom, adresse email, téléphone
 - L'acceptation obligatoire du règlement.
2. Après avoir rempli le formulaire, les participants lancent la machine du jeu bandit manchot pour découvrir immédiatement s'ils ont gagné ou non.
3. Il est possible de participer une fois par jour pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les participants pourront tenter de remporter l'un des lots suivants :

- 1 console Nintendo Switch
- 1 trottinette électrique Xiaomi (modèle exact à confirmer. En cas d'indisponibilité, un modèle de qualité équivalente pourra être proposé)
- 2 coffrets Wonderbox « Week-end cocooning et gourmand », d'une valeur unitaire de 149,90 €
- 10 bons d'achat d'une valeur de 50 €, valables uniquement en ligne sur www.decor-discount.com
- 5 bons d'achat d'une valeur de 100 €, valables uniquement en magasin (liste de nos 23 points de vente : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>)

Les dotations seront attribuées quotidiennement par instants gagnants, de façon aléatoire, sur toute la durée du jeu.

Conditions d'utilisation des lots :

Bons d'achat en ligne :

- **Valables uniquement en ligne** pendant une période de 3 mois (dates de validité communiquées lors de l'envoi du bon).
- Applicables sur l'ensemble du panier (hors frais de port) et doivent être utilisés en une seule fois.
- /!\ Notre site ne disposant pas d'un champ pour les codes promotionnels, les gagnants devront impérativement contacter le service client à contact@decor-discount.com pour bénéficier de leur bon avant toute commande.

Bons d'achat magasin :

- Valables pendant 3 mois, uniquement dans **l'un des 23 magasins Decor Discount** (liste de nos 23 points de vente : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>)
- **Sans minimum d'achat**
- Sur présentation du code à la caisse.

Lots physiques (Switch et trottinette) :

- À retirer **uniquement en magasin** (liste de nos 23 points de vente : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>).
- La remise des lots se fera sur présentation obligatoire **d'une pièce d'identité** et du **mail de confirmation de gain**.

Aucune dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces, ni contre une autre récompense. En cas d'indisponibilité d'un lot, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par une dotation équivalente.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les instants gagnants sont des moments précis prédéterminés de manière aléatoire, qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant. Ces instants sont qualifiés d'« ouverts ». Un participant sera déclaré gagnant s'il joue au moment exact de l'instant gagnant (date, heure, minute et seconde du serveur du Jeu). Si aucun participant ne joue à ce moment-là, le premier participant à jouer après cet instant gagnant sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront informés par email et recevront leur bon cadeau dématérialisé dans un délai raisonnable après la clôture du concours. Un participant ne peut remporter qu'un seul lot pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les bons d'achat seront envoyés dans un délai maximum de 15 jours après la fin du jeu. Les lots physiques seront commandés après confirmation du gain, et disponibles sous quelques semaines en magasin, selon les délais de livraison fournisseurs. Les gagnants seront informés des modalités exactes par email.

Les dotations sont personnelles, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En cas de renoncement d'un gagnant, la société se réserve le droit de réattribuer la dotation ou de la conserver.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, les lots pourront être remplacés par une dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

La société **Decor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours à tout moment, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Decor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à contact@decor-discount.com ou par courrier à l'adresse suivante : DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Les réclamations peuvent également être adressées par email à : contact@decor-discount.com

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Decor Discount.